



World Data on Education Données mondiales de l'éducation Datos Mundiales de Educación

VII Ed. 2010/11



Guinée

Version révisée, décembre 2010.

Principes et objectifs généraux de l'éducation

L'action du gouvernement vise à réaliser l'insertion de l'éducation dans le dispositif de redressement national à partir notamment de l'édification d'une économie fondée sur l'épanouissement de la libre entreprise. L'éducation ainsi placée au service du développement économique du pays en constitue le préalable.

La loi d'orientation promulguée en 1997 stipule que l'éducation nationale vise « à élever le niveau intellectuel de la population ; à former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux, de contribuer au développement de la science, de la technique et de la technologie, et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de développement national. Elle consiste à préparer les conditions d'un développement intégral assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir l'ensemble de la nation dans le courant du progrès contemporain. » (Article 1). En outre, le caractère démocratique et laïc de l'éducation est souligné (article 2), et la formation tout au long de la vie est érigée en principe (article 4).

Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

Adoptée et promulguée par l'Assemblée Nationale, la **loi n° L/97/022/AN** du 19 juin 1997 portant orientation de l'éducation nationale définit les caractéristiques fondamentales de l'éducation en République de Guinée.

Le **décret n° 97/196/PRG/SGG** du 21 août 1997 portant organisation du système d'éducation prend en charge les principales innovations en matière d'organisation et de structures introduites au cours des années 90. Au plan général, l'éducation est reconnue comme la première priorité nationale.

La scolarité obligatoire se limite à l'enseignement primaire. Comme deux redoublements sont autorisés à ce niveau, les élèves peuvent y rester jusqu'à l'âge de 14 ans en zone urbaine et 16 ans en zone rurale.

Administration et gestion du système d'éducation

Le système éducatif était géré par trois départements : le Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique, le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Suite aux mouvements sociaux de janvier-février 2007, une restructuration gouvernementale a intégré ces trois départements en un, le **Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique**. Le Service national d'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de la promotion des langues nationales gère l'éducation des adultes.



Au niveau provincial une **Inspection régionale de l'éducation** coordonne les activités des directions préfectorales de l'éducation. Au niveau local, les **Directions préfectorales et communales de l'éducation** assurent la coordination et le contrôle des activités pédagogiques à tous les niveaux de l'enseignement excepté celui du supérieur. Les services déconcentrés comprennent les **Délégations scolaires de l'enseignement élémentaire**.

L'**Institut national de recherche et d'action pédagogique** a pour mission l'élaboration et l'expérimentation des curricula aux niveaux primaire et secondaire général. Le **Service national des infrastructures et de l'équipement scolaire** (SNIES) est la structure centrale chargée de la définition des normes et des modèles, ainsi que du contrôle de la qualité des ouvrages scolaires.

Depuis 1994, les établissements d'enseignement supérieur publics jouissent d'une autonomie relative en matière de gestion académique et financière. Ces établissements sont dirigés par un recteur ou directeur général et sont placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'éducation.

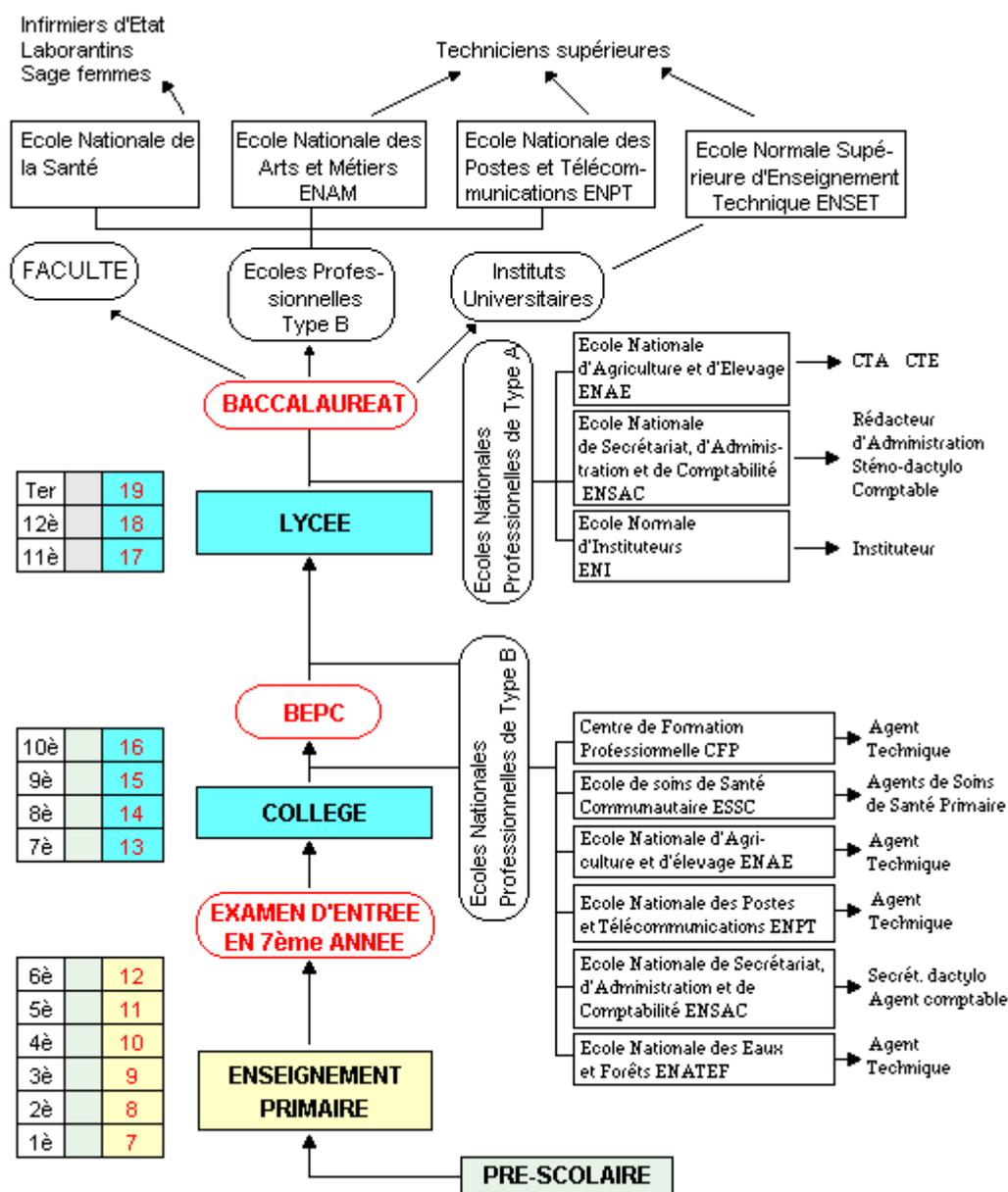
D'autres ministères et organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle éducatif. Ainsi, l'enseignement maternel et l'éducation spéciale sont rattachés au **Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance**. Par ailleurs, les ONG participent largement à la construction et à l'équipement des écoles. Certaines d'entre elles commencent à apporter un appui pour les fournitures scolaires et le perfectionnement des enseignants du primaire.

Des cadres de concertation entre ces différents partenaires sont créés tels que la **Commission éducation de base pour tous** et un **Comité d'équité pour favoriser la scolarisation de la jeune fille**. Ces organismes regroupent les partenaires gouvernementaux et des ONG impliqués dans ces domaines. Pour assurer la cohérence des interventions du gouvernement en matière d'éducation, il est envisagé la création d'un Conseil supérieur de l'éducation nationale et de la recherche scientifique.

Les Associations des parents d'élèves et amis de l'école participent au développement des établissements. La **Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école**, créée le 10 septembre 1998, canalise les interventions des associations aux niveaux local, préfectoral/communal, régional et national.

Structure et organisation du système d'éducation

Guinée : structure du système éducatif



Enseignement préprimaire

L'enseignement maternel, dont la durée est de trois ans, n'existe qu'en zone urbaine et est entièrement privé. Les enfants y sont reçus dès l'âge de 3 ans.

Enseignement primaire

L'enseignement élémentaire a une durée de six ans. Les enfants y sont admis à l'âge de 7 ans, parfois plus dans les campagnes. L'enseignement primaire est obligatoire et il est structuré en trois sous cycles : le cours préparatoire (CP1 et CP2), le cours élémentaire (CE1 et CE1) et le cours moyen (CM1 et CM2). Il est sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). L'éducation de base comprend l'enseignement préscolaire et l'enseignement élémentaire.

Enseignement secondaire

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général est dispensé dans les collèges pour une durée de quatre ans. Les élèves y sont reçus à l'âge de 12 ou 13 ans à l'issue du concours d'entrée en septième année. Le second cycle de l'enseignement secondaire général se poursuit dans les lycées et dure trois ans. L'achèvement de ces deux cycles conduit respectivement au brevet d'études du premier cycle (BEPC) et au baccalauréat première partie (en douzième année) et deuxième partie (en terminale). L'enseignement technique et professionnel est destiné à former la main d'œuvre qualifiée et des cadres techniques. Le recrutement se fait par voie de concours. Les Centres de formation professionnelle forment des agents techniques parmi les candidats titulaires du BEPC pour une durée de trois ans ; la formation est sanctionnée par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Les Ecoles professionnelles sont de deux catégories : le type A recrutant au niveau du BEPC et le type B après le baccalauréat complet. L'accès à la formation sanctionnée par le brevet de technicien supérieur (BTS), d'une durée de trois ans, est exclusivement réservé aux postulants titulaires d'un baccalauréat complet d'enseignement secondaire. Le diplôme de professeur d'enseignement technique et professionnel (PETP) est délivré à l'issue d'une formation de deux ans à l'Ecole normale d'enseignement technique. L'accès à la formation du PETP est réservé aux postulants titulaires d'un BTS ou équivalent. Le brevet d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire (BAPEEL) est réservé aux élèves-maîtres ayant suivi une formation d'une durée égale au moins à deux ans dans une Ecole normale d'instituteurs. L'accès à la formation au BAPEEL est réservé aux postulants titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire général.

Enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur les formations d'une durée de deux ans conduisent à l'obtention du diplôme d'études universitaires générales (DEUG). La licence est délivrée après trois ans d'études et le diplôme d'ingénieur après quatre ans. Après la licence, les formations d'une durée d'un an préparent à la maîtrise et au diplôme d'études supérieures (DES). Après la maîtrise, les formations conduisant à l'obtention du diplôme d'études approfondies (DEA) ont une durée d'un an. Le titre de docteur en pharmacie est délivré après cinq ans d'études et celui de docteur en médecine après six ans.

Pour tous les niveaux, l'année académique s'étend sur neuf mois et commence le 3 octobre pour finir à la mi-juillet. Dans l'enseignement élémentaire l'année est divisée en trimestres (octobre-décembre, janvier-mars, avril-juin) et comprend 36

semaines de cours. Les institutions d'enseignement supérieur et certaines écoles professionnelles ou maternelles peuvent se doter d'un calendrier plus flexible.

Le processus éducatif

L'Institut national de recherche et d'action pédagogique (INRAP) dont le mandat est l'élaboration et l'expérimentation des curricula aux niveaux primaire et secondaire général, détermine les catégories permettant de structurer les programmes d'étude. En matière de construction curriculaire, le partenariat entre l'INRAP, les directions nationales des enseignements élémentaire et secondaire, l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG), les conseillers pédagogiques du primaire et du secondaire ainsi que des enseignants titulaires de classes, est érigé en principe de base.

Les réformes importantes de programmes sont motivées par des changements majeurs d'orientation politique comme l'avènement d'un régime libéral survenu en 1984. La révision des curricula s'effectue en réponse à des besoins nouveaux de la société, tels que la lutte contre la pandémie du VIH et sida, la préservation de l'environnement, la sensibilisation aux questions de santé de la reproduction, l'évolution des aspirations des enfants et des adolescents ou la consolidation de l'identité nationale.

Alors que jusqu'à une époque récente l'entrée privilégiée était celle des objectifs, au primaire on s'achemine lentement vers une entrée par compétences. L'INRAP a conçu un guide méthodologique pour la redéfinition des programmes de l'école élémentaire. Ce guide recommande l'élaboration des curricula en s'appuyant sur les compétences que les élèves devront acquérir à l'issue de leur scolarité. Les orientations proposées impliquent que les enseignants : i) passent d'une logique d'enseignement à une logique de formation ; ii) privilégient l'entrée dans les apprentissages par la confrontation à des situations-problèmes ; iii) utilisent une approche interdisciplinaire évitant un morcellement des apprentissages ; iv) développent des pratiques d'évaluation formative tout au long du processus d'apprentissage ; et v) valorisent les travaux de groupe qui favorisent les interactions entre élèves.

Dans une première phase, les programmes actuels ont été révisés en tenant compte de cette nouvelle perspective d'entrée par compétences. Sept domaines de formation ont été délimités par regroupement des matières : langue et communication ; mathématiques ; sciences d'observation et technologie ; histoire et géographie ; éducation physique et sportive ; éducation civique et morale ; éducation artistique et culturelle. On envisageait la généralisation de l'entrée par les compétences à partir de 2008. Au niveau du collège, la rénovation des programmes a conservé pour le moment l'entrée par les objectifs, en partie parce que l'identité du collège dans le système éducatif reste à préciser. Pour les deux niveaux (primaire et secondaire), les concepteurs de programmes se réfèrent aux théories socioconstructivistes de l'apprentissage. Celles-ci accordent une place prépondérante à l'activité de l'apprenant et aux interactions entre les élèves eux-mêmes et entre ceux-ci et leurs maîtres. Elles préconisent de construire des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves.

L'INRAP et l'INSSEG prônent des méthodes actives d'enseignement qui aident les élèves à construire leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs savoir-être. Ces méthodes insistent sur la prise en compte des besoins des apprenants et sur la nécessité d'amener les jeunes à réfléchir sur leurs propres stratégies d'apprentissage. Notons cependant que ces méthodes ne se diffusent que très lentement dans le système éducatif. Dans la majorité des classes du primaire et du secondaire les méthodes expositives sont encore largement utilisées et l'incitation à la mémorisation des contenus enseignés, très répandue.

Le nouveau programme se situe dans la continuité des programmes révisés en vigueur dans les écoles. Il a été élaboré de manière à éviter les ruptures avec ces derniers. Sa conception tient compte de la globalité des apprentissages et de l'apport de chaque discipline à la préparation d'un citoyen responsable, acteur du développement de son pays. Il prend en compte les innovations pédagogiques antérieurement développées et dont les résultats ont été probants et d'un intérêt pour l'amélioration de la qualité. L'expérimentation de ces nouveaux programmes dans les classes de première et deuxième années a débuté en octobre 2004 dans 38 écoles primaires, urbaines et rurales au niveau des chefs-lieux des régions administratives du pays et de la ville de Conakry. Les programmes utilisant l'approche par les compétences entraîneront des modifications dans le comportement des enseignants, une révision du plan d'études et une amélioration des apprentissages des élèves.

L'utilisation des langues nationales comme stratégie d'enseignement et de qualification des apprentissages des élèves n'a pas été introduite durant cette phase du PEPT. Toutefois, on peut relever quelques avancées dans ce domaine à travers les interventions des ONG. Il s'agira donc d'appuyer ce processus par la mise en place d'un mécanisme institutionnel et pédagogique capable d'appréhender les enjeux de la démarche et de travailler en toute connaissance de cause.

Au niveau du secondaire des actions d'accompagnement des programmes révisés ont été conduites par l'élaboration de supports didactiques, tels que les fascicules de commentaire des programmes de mathématiques au lycée et des cahiers d'expérience de physique et de chimie au collège et la production d'une bande dessinée sur les MST/sida pour l'élève. Ces actions ont été renforcées par la formation des enseignants et la préparation à l'introduction de nouveaux programmes expérimentaux (le programme minimum de manipulation en sciences pour les jeunes filles et le programme minimum d'hygiène, santé et environnement). Les programmes harmonisés de mathématiques et de sciences physiques sont en vigueur à tous les niveaux de l'enseignement secondaire. Les enseignants ont été formés pour la mise en œuvre desdits programmes. L'harmonisation des programmes de français est en cours, de concert avec les partenaires.

L'enseignement préprimaire

Le préscolaire est un niveau d'enseignement à part entière du système éducatif. Il est démontré que le développement du préscolaire a un impact direct et positif sur l'éducation de base. Les enfants qui ont fréquenté le préscolaire sont mieux préparés pour l'enseignement de base, c'est donc un outil efficace de réduction de redoublements et d'abandons scolaires, et donc de la réussite du programme Education pour Tous (PEPT) 2001-2012. Les données démographiques indiquent que

la population scolarisable de 3 à 6 ans en 2003-2004 se chiffrait à 1.622.561 enfants dont 814.780 filles, celle de 6 ans à 400.305 dont 200.153 filles. Ainsi qu'il apparaît, des efforts substantiels sont à déployer pour assurer une bonne couverture au niveau du préscolaire.

Les effectifs des élèves inscrits au préscolaire ont triplé entre 2001 et 2004, avec une représentation égale des filles et des garçons. Cependant, le niveau de la scolarisation demeure faible par rapport à la population en âge d'être scolarisée à ce niveau. Les résultats obtenus étaient permis par l'accroissement des capacités d'accueil. On comptait 986 centres de formation en 2003 mais le développement de l'accès reste très inégal, car il s'agit essentiellement d'un phénomène concentré au milieu urbain, et notamment à Conakry (667 centres), et de gestion privée (90 % centres privés). En 2003, le personnel du sous-secteur du préscolaire s'élevait à 2.237 éducateurs, dont 1.954 dans les centres privés. Les centres communautaires et les centres publics comptaient respectivement 247 et 36 éducateurs.

Le nombre d'heures de classe par activité au niveau de l'enseignement préscolaire est présenté ci-dessous :

Langage	de 1h40 à 3h45
Graphisme	2h30
Travaux manuels	3h20
Logique	de 1h40 à 2h05
Education sensorielle	1h15
Education motrice	2h30
Comptine	de 1h40 à 3h20
Chant	1h15
Contes et légendes	1h40
Récréation	2h30

En petite section du préscolaire il y a 20 heures de cours par semaine, en moyenne section 22 heures et 55 minutes, et en grande section 24 heures et 10 minutes.

Le PEPT comporte un volet développement de la petite enfance (DPE) mis en œuvre à travers une approche intégrée permettant une synergie entre la santé, la nutrition ainsi que les aspects cognitifs, psychomoteurs et psychosociaux du développement des enfants âgés de 3 à 6 ans. Le DPE est une initiative pilote qui a touché, lors de la première phase, six préfectures dont les taux bruts de scolarisation figuraient parmi les plus faibles du pays. Les activités ont été programmées autour de quatre axes d'intervention : la formation des animateurs communautaires ; l'éducation parentale ; la transition entre le programme du DPE et celui du primaire ; la mise en place d'un système de suivi et évaluation.



Selon la Banque mondiale, un total de 67.881 enfants étaient préscolarisés en 2003-2004, dont près de la moitié dans la ville de Conakry ; le secteur privé était dominant (seulement trois écoles sur les 1.337 structures existantes étaient publiques). Quand aux structures communautaires, elles scolarisaient un peu plus de 8 % des enfants en 2003 et étaient essentiellement développées dans les régions de N'zérékoré (49 % des enfants des établissements communautaires du pays), Faranah (22 %), et Kindia (20 %). (Banque mondiale, 2005).

L'enseignement primaire

L'article 10 de la loi d'orientation stipule que l'objet de l'enseignement élémentaire est :

- d'éveiller l'esprit de l'enfant par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes ;
- d'assurer sa formation physique, intellectuelle, morale, civique, esthétique et d'éveiller son esprit d'initiative ainsi que son sens critique ;
- de préparer son intégration progressive et harmonieuse à son environnement en lui donnant les moyens soit d'accéder à un établissement d'enseignement secondaire, général, technique ou professionnel, soit à l'insertion dans la vie active ;
- de réhabiliter le travail manuel comme facteur de développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socioculturel, grâce à une liaison étroite entre l'école et l'environnement socio-éducatif.

Chaque classe comporte trente heures de cours par semaine et la répartition des heures d'enseignement par discipline est la suivante :

Langue ou éloquence	de 7h à 2h30
Lecture	de 7h à 2h30
Écriture	de 2h30 à 1h
Vocabulaire	de 1h à 1h30
Grammaire/conjugaison	de 2h à 2h15
Orthographe	1h
Expression écrite (rédact.)	de 1h à 2h
Récitation	1h
Chant	0h30
Calcul	5h
Morale	de 0h45 à 0h30
Instruction civique	0h30
Sciences d'observation	de 1h à 1h30
Dessin	0h30
Travaux dirigés	de 1h30 à 2h
Histoire	de 1h à 1h30
Géographie	de 1h à 1h30
Éducation physique	1h30
Récréation	1h15

Calculé sur la base du rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation, c'est-à-dire la tranche d'âge de 7 à 12 ans, le taux brut de scolarisation en Guinée était de 51 % en 1998 (56,7 % en 1999-2000) ; le taux net de scolarisation était de 39,2 %. Le ratio élève-maître conformément à la norme officielle était de 40 en zone rurale et 50 en zone urbaine. En 1998, pour l'ensemble du pays le nombre d'élèves par maître observé était de 49 (52 dans les écoles publiques et 34 pour le privé). En zone urbaine on relevait 52 élèves par maître et en zone rurale 46. Dans le secteur public des problèmes subsistent malgré la pratique du système de classe à mi-temps et de la double vacation qui consiste à utiliser la même salle de classe par deux groupes pédagogiques et deux maîtres, particulièrement à Conakry, où le ratio était de 70 élèves par maître. (MEPU-EC, 1999). En 2000-2001, le ratio élève-maître dans le secteur public était estimé à environ 46 au niveau national (environ 50 en zone urbaine et 45 en zone rurale) ; le ratio élève-salle était estimé à 41 au niveau national (environ 63 en zone urbaine et 36 en zone rurale).

L'objectif principal du PEPT est d'assurer la scolarisation universelle équitable et de qualité à l'horizon 2012. Dans la période 2001-2004 un effort

particulier a été fait pour atteindre cet objectif. Au niveau de l'accès, les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire sont passés de 853.623 à 1.147.388. En ce qui concerne les filles, les effectifs sont passés de 350.446 à 497.122. Quant à l'enseignement privé, les effectifs sont passés de 205.662 en 2002, à 236.112 en 2004. Le tableau suivant montre l'évolution des taux brut (TBS) et net de scolarisation (TNS) au cours de la période 2001-2004.

Indicateurs de couverture	2001		2002		2003		2004	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Population scolarisable (7-12 ans)	1397064	696571	1393820	660911	1441106	683149	1487924	705297
TBS	61%	50%	72%	63%	74%	67%	77%	70%
TNS	48%	41%	57%	52%	60%	55%	62%	58%

En zone rurale, le TBS est passé de 43 % en 2001 à 58 % en 2004, alors que celui des filles a évolué de 33 à 51 %. En zone urbaine, le TBS a progressé de 97 % à 114 %. Celui des filles a connu une croissance de 19 points. Le TNS a évolué de 77 à 91 %, celui des filles ayant passé de 67 à 86 %. Il ressort de cette situation d'ensemble que des disparités persistent tant au niveau des zones qu'au niveau genre.

Le ratio élèves/maître dans le secteur public (estimé à 49,7 en 2004) reste néanmoins élevé par rapport aux objectifs PEPT fixés à 45 à la fin de la première phase. Au niveau régional, on observe des disparités variant de 53,6 élèves par maître pour Kankan à 47 pour Kindia. La proportion d'élèves scolarisés dans le secteur privé au primaire était de 20 % en 2003. (République de Guinée, 2006).

Le taux de redoublement moyen au niveau national était de 28 % en 2000. Il est passé en 2004 à 14,5 % pour les niveaux de la 1ère année à la 5e année avec une tendance à la baisse pour les deux premiers niveaux, 1ère, 2e années et 3e, 4e années. Par contre, le taux reste élevé en 6e année avec 43,7 %, et s'explique par la persévérance des élèves à passer dans le cycle secondaire. Cette situation persiste, entre autres, à cause du caractère sélectif des examens d'entrée en 7e année et du système d'évaluation qui n'est pas uniformisé. Il faudrait aussi signaler que la plupart des enfants qui redoublent plus d'une fois ne sont pas renvoyés à cause de leur âge. Ils continuent de fréquenter l'école, et gonflent les effectifs de la sixième année. S'agissant des abandons, on constate une nette diminution par rapport à la moyenne nationale qui était de 8 % en 2000. En 2004, le taux d'abandon était pratiquement nul en 1ère et 2e années et variait de 5 à 6 % dans les niveaux subséquents. La baisse des taux de redoublement et d'abandon a été le résultat des actions de sensibilisation menées par le Ministère à travers ses structures décentralisées, des ONG éducatives et les différents partenaires au développement auprès des parents d'élèves, en faveur de la scolarisation et surtout du maintien de la jeune fille à l'école et de l'expansion de l'éducation. Des facteurs d'ordre pédagogique tels que la dotation des maîtres et des élèves en manuels scolaires, le renforcement de la multigradation dans les zones rurales et la formation des enseignants ont largement contribué à améliorer les conditions de travail dans les écoles. Si de manière générale on constate une amélioration des indicateurs de l'évolution des cohortes au niveau national, au niveau

des zones rurales ces constats doivent être nuancés. A titre d'exemple : le taux de survie en cinquième année était seulement de 39 % en zone rurale, contre 79,3 % pour l'ensemble du pays.

En 2005, le TBS était estimé à 77 % (68 % pour les filles) et à 78 % en 2006 (70 % pour les filles). En 2005, le taux d'achèvement du cycle primaire était de 55 % et le taux de transition du primaire au collège était de 60 %. Dans le secteur public on comptait 938.371 élèves encadrés par 18.308 enseignants, dont 10.710 contractuels. (MEN, 2007).

Selon l'Institut national de la statistique, en 2008 on dénombrait 7.391 écoles primaires avec 1.364.491 élèves encadrés par 30.933 enseignants (dont 8.551 femmes). Le TBS était estimé à 79 % (71 % pour les filles).

L'enseignement secondaire

L'article 11 de la loi d'orientation précise que la vocation de l'enseignement secondaire est, d'une part, de former les agents de niveau moyen des secteurs économiques et administratifs, publics et privés et, d'autre part, de préparer à l'enseignement supérieur. Cet enseignement oriente soit vers les écoles professionnelles publiques et privées qui forment des spécialistes de niveau moyen et des cadres de maîtrise, soit vers l'enseignement supérieur en vue d'acquérir une qualification plus poussée. L'enseignement secondaire est dispensé dans les collèges (premier cycle de l'enseignement secondaire), les lycées d'enseignement général (second cycle), et les collèges et lycées franco-arabes.

Chaque classe comporte trente heures de cours par semaine et la répartition des heures d'enseignement par discipline dans les collèges est la suivante :

Enseignement secondaire du premier cycle (collège) : horaire hebdomadaire par discipline et par cours

Discipline	Nombre d'heures par cours			
	I	II	III	IV
Français	8	8	8	8
Histoire	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2
Mathématiques	6	6	6	6
Physique	3	3	3	3
Chimie	2	2	2	2
Biologie	2	2	2	2
Education civique	1	1	1	1
Anglais/Arabe	2	2	2	2
Education physique	2	2	2	2
Total	30	30	30	30

Source: MEN, 1996. La durée en minutes des heures de cours n'est pas spécifiée.

Le lycée comprend trois options : sciences sociales, sciences-mathématiques et sciences expérimentales. Le nombre d'heures d'enseignement par discipline et par option dans le lycée est le suivant :

Enseignement secondaire du second cycle (lycée) : horaire hebdomadaire par discipline et par option

Discipline	Nombre d'heures par cours		
	Sciences sociales	Sciences Mathématiques	Sciences expérimentales
	I-III	I-III	I-III
Français	6-8	4-5	4-5
Histoire	2	1	1
Géographie	2	1	1
Mathématiques	4	8	4
Physique	2	5	4
Chimie	2	4	4
Biologie	2	1	4
Economie	2	1	1
Philosophie	2-4	1-2	1-2
Géologie	-	-	2
Arabe/Anglais	3	2-3	3
Education physique	1	1	1
Total (max.)	30	30	30

Source: MEN, 1996. La durée en minutes des heures de cours n'est pas spécifiée.

Chaque classe comporte trente heures de cours par semaine. Toutefois, pour certaines matières le nombre d'heures par semaine varie en fonction de la classe et du profil.

Pour ce qui est de l'évaluation, elle est formative et sommative à tous les niveaux d'enseignement. Des compositions, trimestrielles au niveau du primaire et semestrielles au niveau du secondaire général, sont organisées. Elles permettent le passage en classe supérieure lorsque l'élève n'est pas à la fin d'un cycle. En matière de certificats, le collège est sanctionné par l'examen du brevet d'études du premier cycle (BEPC). Ce diplôme permet l'inscription en classe de onzième année ou première année du lycée. Le lycée est sanctionné par l'examen du baccalauréat deuxième partie organisé en classe terminale.

L'enseignement secondaire fait face à d'énormes défis : effectifs pléthoriques, disparités entre filles et garçons et entre zones, carences dans la gestion des ressources humaines et absence de services préparant les jeunes à la vie active... En outre, la faiblesse du système statistique rend difficile toute étude consistante sur la question de planification.

Une conséquence de l'augmentation rapide du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est la croissance de la pression de la demande de scolarisation au secondaire. Pour faire face à cette insuffisance des capacités d'accueil, il est

nécessaire d'attribuer une plus grande attention au développement du secondaire. Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs du collège entre 2001 et 2004 :

Effectifs élèves dans les collèges par région (2001-2004)

Régions	2001		2002		2003		2004	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Boké	19401	5371	20272	5597	23864	6790	28385	8638
Conakry	64984	22738	74303	27025	69896	29872	80749	32018
Faranah	12663	2393	13721	3018	15129	3456	20029	4606
Kankan	17811	4284	19544	4653	22881	5869	30015	8083
Kindia	19510	5064	23027	6513	26141	7414	29348	8951
Labé	16834	5433	18087	6053	20968	7019	19369	7084
Mamou	11775	3073	12709	3436	13699	4317	14695	4510
Nzérékoré	22031	4772	27741	6178	32878	8089	41700	11167
Ensemble	185009	53128	209404	62473	225456	72826	264290	85057

Le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire a connu une progression remarquable. Le taux d'admission est passé de 49,9 % (43,3 % pour les filles) à 69,6 % (64,9 % pour les filles) entre 2002 et 2004. Le taux de redoublement au collège qui était de 30 % en moyenne en 2000, se situe à 13,4 % en 2004. Il n'y a pas de grands écarts entre les taux de redoublement des différents niveaux puisqu'ils varient de 12,4 % (neuvième année) à 15,9 % (dixième année). Aussi, les aspects liés aux examens de fin de cycle ne semblent pas influencer outre mesure les taux de redoublement en dixième année. Pour les trois premiers niveaux (septième à neuvième années) le taux moyen d'abandon varie de 0,9 % en 2002 à 5,1 % en 2004, tandis que celui de la dixième année varie de 22,4 % en 2002 à 35 % en 2004. En outre le taux élevé d'abandon en dixième année peut expliquer en partie le taux de redoublement relativement acceptable de cette classe. Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs du lycée entre 2001 et 2004 :

Effectifs élèves dans les lycées par région (2001-2004)

Régions	2001		2002		2003		2004	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Boké	2744	585	4024	898	6103	1647	6981	1885
Conakry	27485	8678	33351	11153	38613	12786	32126	10435
Faranah	2319	315	3461	509	4864	886	5930	1014
Kankan	3077	479	4382	636	5219	1083	6945	1463
Kindia	4237	1007	5024	1174	6441	1417	7640	2002
Labé	2054	367	3531	905	3563	1042	3710	939
Mamou	1508	280	1697	290	2414	620	3148	774
Nzérékoré	4134	495	6215	868	8818	1424	9630	1766
Ensemble	47.558	12.206	61.685	16.433	76.035	20.905	76.110	20.278



Le tableau ci-dessus montre que les effectifs des élèves des lycées sont passés de 47.558 élèves en 2001 (dont 12.206 filles) à 76.110 élèves (dont 20.278 filles) en 2004. Toutefois, la proportion des filles demeure faible et se situe à 26,6 % en 2004. En ce qui concerne le lycée, de manière générale, le nombre de nouveaux inscrits est passé de 19.904 élèves (dont 5.239 filles) à 27.099 élèves, dont 7.715 filles. La proportion des filles a connu une légère augmentation, passant de 26 à 28 % sur la période. Le taux de transition entre collège et lycée a évolué en dents de scie : 46 % en 2001, 43 % en 2002, 55 % en 2003 et 49 % en 2004. Au niveau des filles, on note un accroissement de 39 % en 2001 à 46 % en 2004.

Le taux moyen de redoublement au lycée était de 13,8 % en 2004. Cependant, si la tendance en douzième année est régulièrement à la baisse, pour les deux autres niveaux (onzième et terminale), elle est très fluctuante avec un point remarquable en 2003 pour la terminale où la moitié des élèves étaient des redoublants. En ce qui concerne le taux d'abandon, au niveau de la onzième année il n'existe de données significatives qu'en 2004 (7 %), ce qui ne suffit pas pour une analyse effective. Pour les deux autres niveaux (douzième et terminale), qui sont des classes d'examen, le taux moyen d'abandon est passé de 14 % à 40,9 %. Comme en dixième année, les taux élevés d'abandon en douzième et terminale peuvent expliquer en partie le niveau acceptable des taux de redoublement de ces classes.

En 2002 la carte scolaire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comptait 41 écoles publiques et 42 écoles privées. La formation initiale concernait 13 filières de formation réparties dans 47 programmes. Le réseau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a accueilli entre 1993 et 2002 près de 81.113 élèves dont 27.668 filles. La formation professionnelle et technique couvre trois secteurs : le primaire (agriculture, élevage et eaux et forêts); le secondaire (génie et enseignement industriel) et tertiaire (administration/gestion commerce, comptabilité et services sociaux, informatique...). L'évolution des effectifs entre 2001 et 2003 est présentée dans le tableau suivant :

Enseignement professionnelle et technique : évolution des effectifs par type d'établissement et statut, 2001-2003

Années	2001		2002		2003	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
CFP	3604	358	3271	352	3155	295
	37,2%		33,5%		27,4%	
Écoles professionnelles	4032	2388	4027	2321	4718	2717
	41,6%		41,2%		41,0%	
ENI	2048	857	2477	1060	3625	1320
	21,1%		25,3%		31,5%	
Total public	9684	3603	9775	3733	11498	4332
Croissance annuelle			9,4%	36,1%	17,6%	16,0%
Écoles privées	3447	2275	3257	1895	3461	2052
Total	13131	5878	13032	5628	14959	6384
Croissance annuelle			-0,8%	-4,3%	14,8%	13,4%
% privé	26,3%	38,7%	25,0%	33,7%	23,2%	32,2%

Note : CFP = Centres de formation professionnelle ; ENI = Ecoles normales des instituteurs.

Le volet enseignement technique et formation professionnelle se caractérise par des taux de redoublement variant de 7 % en première année à 10 % en troisième. Le taux d'abandon le plus élevé se constate en première année (5 %), à cause probablement de l'absence d'un système fiable d'information et d'orientation professionnelle. Le taux de promotion est en général assez élevé, même si des variations se font sentir en fonction des types d'école. Par exemple pour les écoles du secteur secondaire de l'économie (Centre de formation professionnelle), le taux de promotion varie de 79 % (troisième année) à 84 % (première année). La deuxième année a un taux de 90 %. Pour le secteur primaire de l'économie (Ecole nationale d'agriculture et d'élevage), ce taux est de 100 % pour tous les niveaux. Nonobstant ces progrès sensibles, il est à remarquer que jusqu'à présent le système ne fait pas suffisamment d'évaluation systématique de son mode de fonctionnement et de ses rendements interne et externe. Les seuls indicateurs disponibles sont les taux de promotion, les taux de redoublement, les taux de déperditions scolaires. Les statistiques disponibles pour l'insertion professionnelle des diplômés n'existent que dans quelques rares établissements.

En 2006, le TBS était estimé à 43 % au premier cycle du secondaire et à 23 % au second cycle. En 2005, le taux d'achèvement du premier cycle était de 24,2 %. On comptait 311.042 élèves au collège (dont 12,1 % dans le privé) ; dans le secteur public on dénombrait 5.760 enseignants, dont 3.143 contractuels. Le taux d'achèvement du second cycle était de 9,1 %. On comptait 104.669 élèves au lycée (dont 14 % dans le privé) ; dans le secteur public on dénombrait 1.730 enseignants, dont 842 contractuels. Dans l'enseignement technique on comptait 10.923 élèves, dont 3.127 dans le secteur privé. (MEN, 2007).



Selon l'Institut national de la statistique, en 2008 on dénombrait 963 établissements d'enseignement secondaire avec 519.647 élèves (dont 187.289 filles) encadrés par 14.910 enseignants (dont 898 femmes).

L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national

Des politiques d'évaluation se mettent très lentement en place. Le Département de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique a créé la Cellule nationale d'évaluation du système éducatif. Trois axes principaux ont été identifiés : i) évaluation de la demande externe (prise en compte des parents d'élèves et des acteurs du développement) ; ii) évaluation des élèves (acquisition des compétences, représentations et attentes) ; iii) évaluation du fonctionnement du système éducatif (échelons intermédiaires, renforcement de la connaissance des fonctionnements locaux).

Force est de reconnaître que ces avancées sont encore timides et qu'une véritable culture de l'évaluation reste à instaurer au sein du système de l'éducation.

Une étude a été menée sur les apprentissages des élèves de la deuxième année et l'évolution des notes en mathématiques et en français. Cette étude révèle une évolution notable avec cependant quelques variations entre les régions du pays. En effet, les notes obtenues par les élèves des différentes régions varient modérément en français (entre 53,5 et 66,6 sur 100). Les variations sont plus importantes en mathématiques (entre 37,3 et 61,5 sur 100).

« La Guinée a participé à une enquête d'évaluation du PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatif de la CONFEMEN) conduite au cours de l'année scolaire 1999-2000. Selon ces résultats, les élèves guinéens de la deuxième année ont des niveaux d'acquisitions en français et mathématiques proches de la moyenne des pays, en revanche les élèves de cinquième année ont un niveau légèrement en dessous de la moyenne de l'ensemble des pays. » (Banque mondiale, 2005).

Le personnel enseignant

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les élèves instituteurs sont recrutés sur concours au niveau du baccalauréat. Ils suivent à l'Ecole normale d'instituteurs (ENI) une formation de trois ans sanctionnée par le brevet d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire (BAPEEL).

Les élèves conseillers pédagogiques maîtres-formateurs (CPMF) sont recrutés sur concours ouvert aux instituteurs satisfaisant aux conditions d'âge et d'expérience professionnelle requises. Ils suivent à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation une formation d'un an sanctionnée par le certificat d'aptitude à la fonction de conseiller pédagogique maître-formateur.

Les professeurs d'Ecole normale d'instituteurs sont tous titulaires d'une maîtrise universitaire et ont suivi une formation professionnelle d'un an sanctionnée par un certificat d'aptitude délivré par l'Institut supérieur des sciences de l'éducation.



Dans l'enseignement secondaire, la plupart des professeurs de collège sont tout simplement titulaires du diplôme d'études universitaires générales (DEUG, niveau Bac + 2) ou sont d'anciens instituteurs recyclés pendant un an avec l'aide de la coopération française. La formation pédagogique des premiers s'effectue au cours de leur emploi.

La quasi-totalité des professeurs de lycées sont titulaires d'une maîtrise universitaire. Leur formation pédagogique initiale varie en fonction du dernier établissement fréquenté. Une filière de formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire sera ouverte à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation.

Les animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire classés dans le corps des professeurs du lycée sont tous titulaires d'un certificat d'aptitude à la fonction d'animation délivrée par l'Institut supérieur des sciences de l'éducation à l'issue d'un an de formation professionnelle.

Les inspecteurs de l'enseignement sont recrutés parmi les candidats admis au concours externe et au concours professionnel d'élèves-inspecteurs qui ont suivi une formation sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle, les professeurs d'enseignement secondaire professionnel H/B sont recrutés parmi les candidats admis à un concours et qui ont suivi une formation de deux ans à l'école normale d'enseignement technique sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'enseignement professionnel (CAPE). Le diplôme de professeur d'enseignement technique et professionnel (PETP) est délivré à l'issue d'une formation de deux ans à l'École normale d'enseignement technique. L'accès à la formation du PETP est réservé aux postulants titulaires d'un BTS ou équivalent.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les enseignants doivent être titulaires soit d'un diplôme d'études approfondies (DEA), soit d'un doctorat. Mais la plupart des assistants n'ont pas de diplôme de troisième cycle.

La formation initiale des enseignants a lieu dans les Ecoles normales d'instituteurs. Elle s'étale sur trois ans et les volets formation théorique et stage sont alternés. La formation comporte des modules de mise à niveau, d'approfondissement, des modules de recherche notamment pour l'élaboration d'outils pédagogiques et des modules de réflexion et de travail personnel. Les discussions en petits groupes prennent le pas sur les exposés généraux. Les méthodes de travail en équipe sont largement développées. Les stages organisés en alternance permettent d'exploiter judicieusement les apports de la théorie, de la méthodologie et de la didactique. L'instituteur stagiaire est suivi par un conseiller pédagogique maître formateur. Sa titularisation dépend de ses performances au cours de sa première année de service.

La formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire est en cours de restructuration à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée en collaboration avec les facultés des sciences, de lettres et sciences humaines de l'Université de Conakry. La réforme visera une formation axée sur la



professionnalisation et cherchera une meilleure intégration entre la théorie et la pratique.

En ce qui concerne la formation en cours de service, la coordination de la formation continue des personnels de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire général est assurée par le Service national de la formation des personnels.

Dans les cinq régions où sont regroupés des professeurs d'école normale et des conseillers pédagogiques maîtres-formateurs, les actions de formation continue sont réalisées dans les ENI et écoles d'application, dans le cadre d'une politique de mise en cohérence des formations initiale et continue des instituteurs. Des Centres d'appui pédagogique et logistique (CAPL), mis en place grâce à la coopération française, soutiennent les actions destinées à la formation continue des maîtres. Dans les autres préfectures c'est le Centre de formation continue qui assure l'exécution de certains programmes limités.

Pour l'enseignement secondaire général, la formation continue des professeurs de collège et de lycée s'organise autour des lycées régionaux d'application (LRA) grâce aux personnels qualifiés que sont les animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire (APES). Ces derniers, après avoir accompli leur charge d'enseignement au LRA, organisent à l'intention des professeurs de collège et de lycée des visites d'aide ainsi que des journées pédagogiques. Notons enfin que l'Institut supérieur des sciences de l'éducation assure le suivi sur le terrain des activités des professeurs d'école normale, des conseillers pédagogiques maîtres formateurs et des animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire.

La charge hebdomadaire de travail des enseignants selon la législation en vigueur est précisée dans le tableau ci-dessous :

Niveau de l'enseignement	Corps enseignant	Charge hebdomadaire	Durée de la formation pédagogique
Primaire	Instituteurs	30 heures	10 heures
	CPMF	20 heures	
Secondaire	Professeurs de collège	18 heures	6 h de formation continue
	Professeurs de lycée	18 heures	
	Animateurs pédagogiques	12 heures	
	Inspecteurs de l'enseignement		
Technique et formation professionnelle	Professeurs ens. sec. professionnel	20 heures	3 jours de pratique/semaine à raison de 6 heures par jour.
	Prof. ens. technique	18 heures	
	Prof. école normale	15 heures	
Enseignement supérieur	Professeurs et maîtres de conférences	10 heures	encadrement des assistants et maîtres-assistants
	Assistants et maîtres assistants	12 heures	

Les professeurs des disciplines à faibles horaires hebdomadaires au secondaire (histoire, géographie, biologie) éprouvent beaucoup de difficultés à compléter leur charge réglementaire. Dans les grandes villes, ils ont en charge de nombreuses classes pléthoriques et, dans les campagnes, pour compléter leur charge ils sont souvent obligés d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas été adéquatement préparés.

Quant au mode de recrutement, celui-ci s'effectue sur le plan national par voie de concours externe et de concours professionnel par référence à la prévision des emplois à pourvoir dans le corps d'accueil.

La formation continue permet aux enseignants du pré-universitaire d'accéder à des grades supérieurs. La législation offre les mêmes conditions de salaire et d'accès aux postes de responsabilité aux femmes qu'aux hommes. En plus, à qualifications égales, la priorité est accordée aux femmes dans l'éducation. Les possibilités de formation continue sont ouvertes à tous les enseignants.

Les étudiants de deuxième cycle des départements de mathématiques, physique, chimie, biologie, anglais, langue française, histoire, géographie et philosophie sont les candidats potentiels à une formation professionnelle débouchant sur l'enseignement. Les futurs professeurs reçoivent leur formation académique à



l'université et leur formation professionnelle initiale à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG).

Pour ce qui est de la formation des chefs d'établissements au niveau primaire, la Guinée devait participer au projet sous-régional de formation à distance des directeurs d'écoles primaires. Au niveau du secondaire, les séminaires organisés ont porté sur la déontologie de la profession de chef d'établissement, le cadre administratif et juridique de ses activités, le contrôle et l'évaluation de l'activité éducative, la communication et l'exercice de leadership, la prise de décision et la résolution des problèmes, mais aussi la rédaction administrative, la gestion de système pédagogique de l'établissement, tout comme la gestion des conflits en milieu scolaire et les techniques de classement, de conservation et d'utilisation des documents. Il est également prévu que l'accent soit mis sur les fonctions d'animation des équipes et de communication avec l'environnement extérieur.

Pour ce qui est de la formation des inspecteurs, en attendant l'ouverture à l'ISSEG de la filière de formation des inspecteurs, il est envisagé d'organiser à l'intention des inspecteurs en poste, des journées d'information où des responsables du ministère viendraient exposer la politique éducative, les grands dossiers en cours et les réformes projetées. Ils feraient également part des décisions du département.

S'agissant de la formation des conseillers pédagogiques maîtres-formateurs, la formation étalée sur neuf mois est caractérisée par l'importance accordée à la pratique professionnelle comme la méthodologie, la pédagogie des apprentissages ou les techniques de classes et d'évaluation. Une mise à niveau académique et un renforcement des acquis théoriques sont opérés au cours du premier trimestre de l'année académique. Des stages sont également prévus dans les ENI et les écoles d'application.

Quant à la formation des élèves animateurs pédagogiques, elle se déroule sur une année académique et comprend les trois volets suivants : i) la formation académique, structurée autour de la résolution de problèmes qui surgissent dans le champ disciplinaire concerné ; elle vise principalement la consolidation des connaissances dans les matières à enseigner ; ii) la formation professionnelle théorique, dont l'objectif est de développer chez les stagiaires les savoirs, habiletés et attitudes requis dans l'exercice de la fonction d'animateur pédagogique ; iii) la formation professionnelle pratique, qui vise à faire acquérir sur le terrain une expérience concrète de différentes tâches dévolues à l'animateur pédagogique.

La question du personnel enseignant émergeant au titre de l'enseignement primaire mais ne travaillant pas dans les salles de classe a traversé tous les débats depuis une dizaine d'années. Cinq fichiers plus ou moins contradictoires existent et permettent de recenser le personnel enseignant, y compris la base des données annuelle du SSP. Chacun de ces fichiers comporte des imperfections plus ou moins propres à la logique budgétaire, au régime du fonctionariat et à la périodicité de la collecte des données. Au niveau du fichier du SSP, pour la période 2001-2004 la situation se présentait de la manière suivante :

Évolution du personnel enseignant dans le primaire public (2001-2004)

	2001	2002	2003	2004
Instituteurs en situation de classe	14.267	14.880	17.038	17.973
dont contractuels de l'État	5.144	5.514	7.590	9.483
% femmes			33,5%	33,4%
Croissance contractuels		7,2%	37,6%	24,9%

L'enseignement secondaire dans son ensemble est caractérisé par des faiblesses dans l'optimisation des horaires statutaires des enseignants en rapport avec les organisations pédagogiques. En effet, le système d'emploi du temps assez complexe (matières au programme non regroupées) rend difficile l'optimisation des ressources enseignantes surtout lorsque les enseignants ne sont pas polyvalents sur des matières connexes comme les mathématiques et les sciences, l'histoire et la géographie, etc.

Enseignement secondaire : évolution de la situation du personnel enseignant

	2002	2003	2004	Croissance 2002-2004
Ensemble	5.144	5.740	7.133	38,7%
Femmes	536	535	482	-10,1%
% femmes	10,4%	9,3%	6,8%	–

Au niveau des effectifs, le personnel enseignant a connu une progression remarquable de 38,7% sur la période 2002-2004. Cette progression a été obtenue grâce à une politique de contractualisation des enseignants du secondaire. Il faut remarquer cependant que la proportion des femmes a baissé de 10,4 à 6,8 %. En 2005, on comptait 10.941 enseignants au secondaire (secteur public), dont 491 femmes. Au niveau national, 7.499 enseignants soit 76.5 % avaient un niveau de formation académique connu contre 2.569 dont le niveau de formation restait indéterminé et 873 'autres'. Il est à noter cependant que 935 de 7.499 enseignants dont le niveau de formation est connu ne détenaient que le baccalauréat. Un total de 8.969 enseignants soit 81.9 % n'avaient bénéficié d'aucune formation professionnelle. (UNESCO, 2006).

Selon la Politique de formation initiale et continue des enseignant(e)s de l'élémentaire et du secondaire (2006), pour enseigner au niveau élémentaire le BEPC n'est plus adéquat ; il faut au moins le premier baccalauréat. Pour enseigner au secondaire, il faut soit répondre aux exigences d'une formation initiale de cinq ans à l'ISSEG, soit être recruté comme contractuel sur la base d'un diplôme d'études supérieures (DES). Au niveau de l'enseignement élémentaire, la nécessité de répondre aux besoins d'un système en pleine expansion a entraîné le raccourcissement de la durée de la formation en institution. On prévoyait la mise en place d'un observatoire national de la formation des enseignant(e)s chargé de : (i) faire la collecte des informations, l'analyse, l'archivage et la diffusion aux publics concernés de toute donnée pertinente portant sur la formation initiale et continue des enseignant(e)s (programmes, didactiques, approches pédagogiques, méthodes, efficacité et impact de

la formation, etc. ; (ii) réfléchir de manière proactive et prospective par rapport aux évolutions possibles du système de formation ainsi qu'aux évolutions observables ailleurs. On prévoyait également l'implication des services responsables de l'élaboration des curricula pour les écoles élémentaires et secondaires dans la définition des contenus de programmes de formation initiale et vice-versa, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de certification graduée ayant deux volets : un certificat d'habilitation à l'exercice de la profession délivré au candidat ayant satisfait aux exigences du programme de formation initiale et répondant au profil de sortie ; un certificat de perfectionnement professionnel délivré lorsque l'enseignant(e) débutant(e) aura complété avec satisfaction les exigences d'un programme d'insertion professionnelle élaboré par les institutions de formation initiale en partenariat avec les services centraux et supervisé par les encadreurs pédagogiques responsables de la formation initiale et continue en collaboration avec les structures déconcentrées. (République de Guinée, 2006).

En 1998, le pays a mis en place un dispositif novateur de recrutement et de formation initiale des maîtres: le Programme de formation initiale des maîtres en Guinée (FIMG), dont l'objectif était de résorber le déficit estimé à 2.000 maîtres cette année-là. Deux modes de formation ont été mis en place : un cycle court, dit de formation d'urgence, et un cycle long, dit de formation régulière. Le cycle court se structurait en trois périodes de formation : trois mois à l'ENI en cours théorique, neuf mois de formation pratique avec responsabilité entière d'une classe et trois autres mois de formation théorique à l'ENI. Trois cohortes ont été formées selon cette modalité. Le cycle long comportait quant à lui deux phases de formation: une formation théorique en institution de neuf mois et une formation pratique de neuf mois avec responsabilité entière d'une classe. La formation en institution de neuf mois comportait trois stages pratiques d'observation, d'imprégnation et de responsabilité. Quatre cohortes ont été formées selon cette formule. Ainsi, de 1998 à 2002, sept cohortes de maîtres ont été mises à la disposition du système éducatif en complément des enseignants formés, en parallèle selon l'ancienne formule, soit trois ans dans les ENI. L'évaluation PASEC menée en 1999 a porté sur les deux premières cohortes du programme. Il s'agissait alors de mieux comprendre l'impact de cette nouvelle politique de formation initiale des maîtres sur la qualité de l'enseignement. La conclusion majeure était que « les premières cohortes du programme FIMG, bien qu'ayant été pénalisées par la nouveauté du programme de formation malgré leur peu d'expérience au moment de l'évaluation, obtiennent des résultats assez proches des autres enseignants. » A partir de l'année scolaire 2003, on a mis en place une nouvelle modalité, la Formation initiale des maîtres de l'élémentaire (FIME) dont la formule essaie de prendre à son actif les avantages de chacun des deux types de FIMG. Elle se compose d'une formation en institution de neuf mois, d'une prise en charge d'une classe pour neuf mois, et d'un retour en institution pour trois mois à la fin desquels se fait la certification (FIME '9-9-3'). En 2003, les enseignants contractuels constituaient 56 % des enseignants. (CONFEMEN-PASEC, 2006).

Au cours des dernières années, en zone rurale les populations se sont organisées pour mettre en place des écoles dites 'communautaires'. Ces écoles, sont construites, équipées et entretenues par les communautés et implantées dans des endroits relativement éloignés des écoles dites formelles. Des personnes recrutées localement s'occupent de l'enseignement et de l'éducation des enfants. Elles contribuent pour environ de 2 % à plus de 10 % du taux brut de scolarisation dans



certaines préfectures et peuvent dès fois représenter à l'échelle d'une sous-préfecture plus de 50 % des effectifs des élèves et enseignants. Généralement, Les enseignants qui y dispensent les cours ne sont pas passés par des écoles de formation d'instituteurs. (B. Diane, 2008).

Références

Banque mondiale. *Le système éducatif guinéen : diagnostic et perspectives pour la politique éducative dans le contexte de contraintes macro-économiques fortes et de réduction de la pauvreté*. Washington DC, 2005.

CONFEMEN-PASEC (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage-Programme d'analyse des systèmes éducatifs). *La formation des enseignants contractuels*. Dakar, 2006.

B. Diane et al. *Cas de la République de Guinée*. Séminaire international « Professionnaliser les enseignants sans formation initiale : des repères pour agir », 2-6 juin 2008.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Développement de l'éducation 1994-1996. Rapport national de la République de Guinée*. Présenté à la 45e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 1996.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Description du Programme sectoriel de l'éducation 2008-2015*. Conakry, octobre 2007.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *L'Education pour Tous : bilan à l'an 2000*. Conakry, octobre 1999.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *Développement de l'éducation 1991-2000. Rapport national de la République de Guinée*. Présenté à la 46e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 2001.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *Rapport national de la République de Guinée*. Présenté à la 47e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 2004.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. Service national d'alphabétisation. *Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes 1997-2007. Rapport national de la République de Guinée*. Conakry, juin 2008.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de la formation professionnelle. *Développement de l'éducation 1992-1994. Rapport national de la République de Guinée*. Présenté à la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 1994.



République de Guinée. *Programme Education pour Tous (EPT). Rapport de la revue à mi-parcours de l'EPT*. Conakry, 2004.

République de Guinée. *Politique nationale de formation initiale des enseignant(e)s de l'élémentaire et du secondaire*. Conakry, juin 2006.

UNESCO. *Note sur la situation des enseignants en Guinée*. (Préparée par D. Balde, coordinatrice nationale TTISSA. Première réunion des coordonnateurs nationaux de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), BREDIA, Dakar, 7-9 mars 2006.

UNESCO. *Stratégies d'appui au secteur de l'éducation en Guinée 2008-2013*. Paris, mai 2007.

Les ressources du Web

Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée : <http://isseg-guinee.org/> [En français. Dernière vérification : décembre 2010.]

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique : <http://www.pept.org.gn/entremepu.htm> [En français. Dernière vérification : décembre 2010 ; site inaccessible.]

Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : <http://www.metfp.gov.gn/> [En français. Dernière vérification : décembre 2010 ; site inaccessible.]

Programme Education pour Tous : <http://www.pept.org.gn/> [En français. Dernière vérification : décembre 2010 ; site inaccessible.]

La liste actualisée des liens peut être consultée sur le site du Bureau international d'éducation de l'UNESCO : <http://www.ibe.unesco.org/links.htm>